

SESSION DU 09 AVRIL 2018

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 5 avril 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 9 avril 2018, à 19 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Monsieur Gérard AMY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON et Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ Ajout de deux points à l'ordre du jour :

Les Elus, à l'unanimité, acceptent le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Contrat de mandat SAEDEL (réalisation du giratoire) : Approbation du bilan définitif
- Acquisition parcelle AB n°228

→ Comptabilité 2017-2018 :

➔ Vote du compte administratif 2017 :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Constatent que le compte administratif 2017 de la Commune correspond en tous points au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal ;
- ⇒ Sur proposition de Monsieur Michel AZAMBOURG – 3^{ème} Adjoint (doyen des élus), donnent quitus à Monsieur le Maire ;
- ⇒ Adoptent le compte administratif 2017 de la Commune à l'unanimité qui présente un résultat global de clôture au 31/12/2017 de + 778 344,21 €.

➔ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement, soit **169 987,30 €** en recettes d'investissement, à l'article **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement ;
- ☞ décide d'inscrire l'excédent de fonctionnement après affectation, soit **114 889,21 €** au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » ;
- ☞ décide d'inscrire au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le montant de l'excédent soit **493 467,70 €** ;

➔ Attribution des subventions 2018 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter pour l'année 2018 le montant des subventions allouées aux associations communales et autres pour un montant total de 16 000,00 €.

→ Fixation des taux des trois taxes directes locales :

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 :

☞	Taxe d'habitation :	5,38 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,53 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19,30 %

→ Vote du budget primitif 2018 de la Commune :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

☞	Section de Fonctionnement :	953 626,21 €
☞	Section d'Investissement :	1 610 018,00 €

soit un budget global de :		2 563 644,21 €

→ Lotissement La Chantereine II : Signature d'une convention de cession des voiries et ouvrages communs à la Commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le projet de convention de cession des voiries et ouvrages communs du lotissement « La Chantereine II » à intervenir entre la Commune et le lotisseur Pierres et Territoires tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

→ Contrat de mandat SAEDEL / Réalisation du giratoire RN154 : Approbation du bilan définitif :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner quitus à la SAEDEL pour l'accomplissement de ses missions tant techniques, administratives que financières dans le cadre du contrat de mandat qu'elle avait conclu avec la Commune de Gellainville pour la réalisation du carrefour giratoire sur la RN154 en traversée de Bonville ;
- **DECIDE** d'approuver le bilan général définitif tel que présenté par Monsieur le Maire ; bilan faisant ressortir un excédent de 36 981,88 € qui seront reversés à la Commune ;
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bilan et toutes les pièces annexes.

→ Acquisition parcelle AB n°228 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AB n°228, d'une contenance de 1m², sise à hauteur du giratoire sur la RN154, en traversée de Bonville ;
- **FIXE** le prix de cession à 130 €/m² soit 130 € (cent trente euros) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2018,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est levée à 21 heures 30.

* * * * *